



Héritage suite à décès et remariage

Par **Jens**, le **02/11/2010** à **17:25**

Bonjour,

Voilà la situation : ma femme a perdu sa maman il y a qqs années. Ma femme a 1 frère, tous les biens de leurs parents étaient au nom de leur mère pour protéger l'entreprise de leur père. Ils ont donc hérité de leur maman et leur père bénéficie de l'usufruit de la maison. Leur père a rencontré qqn et décidé de vendre la maison, ce qu'ils ont accepté (ils sont propriétaires majoritaires de la maison depuis l'héritage).

Leur père leur annonce maintenant qu'il va se marier avec leur nouvelle belle mère (avec un contrat de mariage), et les enfants (ma femme et son frère donc) s'inquiètent de l'avenir de leur héritage. Leur père leur dit que le contrat de mariage les protégera de leur héritage et que sa future femme n'ayant pas d'enfants, ils hériteront également de ses biens à elle. J'ai un peu des doutes à ce sujet, qu'en pensez vous? Si leur père décède avant elle, ils n'hériteront pas de ses biens à elle?

De plus, si l'argent de la vente de la maison est investi ou dépensé suite à leur mariage, que reviendra t il aux enfants du 1er mariage? Enfin, lorsque leur père vendra son entreprise, au moment de l'héritage à reviendra l'argent?

Merci d'avance de vos éclaircissements.

Cordialement,

Par **mimi493**, le **02/11/2010** à **17:44**

Quel contrat de mariage ?

Par **Jens**, le **03/11/2010** à **08:39**

Bonjour,

Je ne sais pas précisément, je pense qu'il a parlé d'un contrat de mariage pour leur indiquer qu'il allait protéger les biens qu'il possède et qui doivent revenir à ses enfants, mais je n'ai pas plus de détails. Quels sont les possibilités et leurs conséquences possibles?

Cordialement,